Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1142026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 114/2026

APPROBATION DU DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE STOCKAGE D'ENERGIES SOUS FORME DE BATTERIES PAR LA SOCIETE ECO DELTA SUR DES TERRAINS PRIVES SITUES A GRACES

Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation des projets aujourd'hui considérés, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur des projets évoqués.

Par conséquent Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ces projets, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote, relatifs auxdits projets.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les informations qui suivent.

Conformément à l'article L2121-11 du CGCT, une note de synthèse explicative a préalablement été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec la convocation au présent Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1142026-DE

Une notice d'information a été communiquée aux conseillers municipaux au moins 3 jours francs avant la présente séance, à l'occasion de la convocation à la présente séance. Elle était également consultable en mairie préalablement à la tenue du conseil municipal.

En conséquence de quoi, chacun des conseillers prenant part à la séance et au vote a reçu toutes informations relativement à l'acte ci-annexé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame BRIENT) :

- Donne son accord pour la réalisation d'études de faisabilité sur les parcelles situées sur le territoire de la commune de GRACES en lien avec le projet de stockage d'énergie « Park Brug » sous forme de batteries sur des terrains communaux et/ou privés de la Commune ;

- Autorise la société ECO Delta à emprunter dans le cadre de la réalisation des études de faisabilité du projet de parcs de stockage d'énergie « Park Brug » sous forme de batteries,
  - Les chemins ruraux appartenant à la commune ;
  - Les voies publiques.

- Autorise la société ECO DELTA à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un projet « Park Brug » de stockage d'énergie par batteries.

Il est ici rappelé que Monsieur le Maire ne pourra valablement engager la Commune de GRACES qu'une fois que la présente délibération sera devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.